

FONDS ENREGISTRÉ DE REVENU DE RETRAITE CI



Accéder à des liquidités régulières grâce à un fonds enregistré de revenu de retraite



COMPRENDRE VOS OPTIONS DE REVENU DE RETRAITE

Chaque année, des millions de Canadiens épargnent pour l'avenir en investissant dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Pourtant, tout le monde ne sait pas que vous ne pouvez investir dans un REER que jusqu'au 31 décembre de l'année de votre 71^e anniversaire. Après cette date, vous devrez soit retirer vos fonds (ce qui entraînera une facture fiscale immédiate et probablement élevée), soit les utiliser pour acheter une rente ou les transférer dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Bien qu'une rente puisse vous procurer un revenu fixe à la retraite, les FERR restent un choix populaire si vous recherchez un moyen souple et fiscalement avantageux de maximiser votre épargne-retraite.

UN FLUX DE TRÉSORERIE GARANTI ET DURABLE

En plus de vous fournir des liquidités garanties, un FERR peut vous offrir toute une gamme d'avantages liés au mode de vie à la retraite :

Économiser sur les impôts

Tout comme dans le cas d'un REER, la croissance des placements que vous réalisez dans un FERR est à l'abri de l'impôt jusqu'à son retrait, ce qui vous donne la possibilité de continuer à faire fructifier vos placements au fil du temps. De plus, les fonds que vous retirez sont imposés à votre taux d'imposition actuel, qui est généralement plus faible à la retraite que pendant vos années de revenus plus élevés.

Personnaliser votre calendrier de retraits

Bien que les FERR vous obligent à retirer un montant minimum chaque année, il n'y a pas de montant maximum de retrait. Cela signifie que vous pouvez personnaliser vos retraits en fonction de vos besoins financiers et choisir la fréquence des versements qui vous convient le mieux; mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. En outre, bien que vos retraits minimums soient basés sur votre âge, vous pouvez réduire ces minimums en basant vos paiements sur l'âge d'un époux ou d'un conjoint de fait plus jeune.

Investir comme bon vous semble

Les FERR vous permettent de détenir les placements de votre choix, y compris des fonds communs de placement, des actions, des obligations et des liquidités. Cela vous permet de structurer votre portefeuille en fonction de vos besoins. Avec une stratégie de placement appropriée, vous pouvez générer des liquidités garanties pour financer votre style de vie à la retraite, sans sacrifier les possibilités de croissance. Vous pouvez même potentiellement faire croître votre capital pour suivre l'inflation et financer tout besoin de liquidités inattendu.

Protéger les revenus de votre conjoint

Contrairement aux rentes héritées, qui sont généralement imposables lorsqu'elles sont transmises à un bénéficiaire, le conjoint survivant peut continuer à recevoir les paiements du FERR en franchise d'impôt si l'un des conjoints décède. C'est une chose de moins dont le conjoint survivant doit se préoccuper.

Des investissements et des conseils financiers gérés par des professionnels en toute simplicité sur cidirectinvesting.com.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS

WealthBar Financial Services Inc., faisant affaire sous le nom d'Investissement direct CI (« Investissement direct CI ») et WealthBar (« WealthBar »), est un gestionnaire de portefeuille enregistré dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Les rendements sont fournis uniquement à titre informatif et ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement. Les rendements de portefeuille ne sont pas garantis. La valeur de votre placement peut diminuer, augmenter et fluctuer fréquemment. Les rendements antérieurs ne sont pas garantis des résultats futurs. Il peut y avoir des différences appréciables entre les portefeuilles de placement qui ne sont pas présentés ici, y compris des objectifs de placement et des facteurs de risque différents. Dans toute décision de placement, vous devez toujours tenir compte de vos objectifs, besoins, circonstances, restrictions, tolérance au risque, objectifs financiers ainsi que de la durée de votre placement.

Bien qu'Investissement direct CI juge fiables les renseignements fournis par des sources tierces, il ne garantit pas la validité de ces renseignements et décline toute responsabilité liée à l'utilisation de ces résultats en matière de rendement. Pour plus de détails sur le calcul, veuillez vous adresser à info@cidirectinvesting.com.